

## TENNIS CLUB DE LAURET-VALFLAUNES (TCLV)

Le Tennis Club de Lauret-Valflaunès (TCLV), section Tennis de l'Association Les Lauriers, est affilié à la Fédération Française de Tennis (FFT) sous le N° 14340712. Il dispose de **2 courts de tennis municipaux** dont la gestion lui est confiée par les deux communes (convention d'usage) :

- celui de Lauret (surface en résine avec éclairage et club-house)
- celui de Valflaunès (surface en béton poreux, sans éclairage),

### Les adhésions à l'année :

Deux formules d'adhésion à l'année (du 01/09 au 31/08) sont proposées, incluant l'adhésion au club, la licence-assurance, et la clé permettant un libre accès aux courts :

#### **1) tennis-loisir** (licence multi-sport FNSMR) :

**40€** pour 1<sup>ère</sup> personne (jeune ou adulte),  
**20€** par personne supplémentaire d'un même foyer

Cette formule permet de jouer librement sur les 2 courts toute l'année, de participer aux animations proposées (entraînements, tournois internes ou inter-villages), de participer à la vie de l'association et à son fonctionnement (AG, manifestations diverses, bénévolat). En plus, grâce à la licence multi-sport FNSMR, elle permet éventuellement de s'inscrire aux autres activités proposées par l'association (randonnée, escalade) sans avoir besoin de reprendre une licence spécifique.

#### **2) tennis compétition** (licence FFT) :

**55€** pour 1er adulte ou **45€** pour 1er jeune de moins de 18 ans  
**35€** par adulte supplémentaire ou **25€** par jeune supplémentaire d'un même foyer

Cette formule permet la même chose que la formule tennis-loisir et en plus de participer à des tournois FFT homologués en individuel ou en équipe (coupe des jeunes, coupe Bleue, coupe Courtès, etc...), de s'inscrire à des stages ou des cours, d'être classé. Elle permet aussi de s'inscrire à l'École de tennis, et de bénéficier dans ce cas d'une remise de 20€ sur la première inscription (= clé des courts offerte)

Dans les deux formules, en cas de licence FFT déjà prise dans un autre club (sur fourniture de l'attestation de licence pour la saison), l'adhésion n'est plus que de :

**25€** pour la première personne et **5€** par personne supplémentaire d'un même foyer.

### La location pour non-adhérents :

Pour les joueurs occasionnels ou saisonniers non-adhérents, ainsi que pour les professionnels du tourisme des deux communes (gîtes), sont proposées différentes cartes de location de court (forfaits 5h, 10h, ou 20h, forfait semaine estivant) basées sur un tarif horaire de **5€/h** (nous consulter).

### Contacts :

Mail : [assoc.leslauriers@free.fr](mailto:assoc.leslauriers@free.fr)

Secrétariat : 06 79 07 73 36

Courrier : Association Les Lauriers / TCLV, Mairie de Lauret, 34270 LAURET